



Publié sur le site internet de la commune le : 27 février 2025
MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Absente excusée : 1

Absente ayant donné pouvoir : 1

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 6

Quorum atteint

Secrétaire de séance : PEPIN Nathalie

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	<u>x</u>	
PEPIN Nathalie	<u>x</u>	
BOUACHRAOUI Saïda		<u>x</u>
GLIÈRE Marie-Christine		<u>x</u>
RUBIN-DELANCHY Christine	<u>x</u>	
COLLET Jean-Michel	<u>x</u>	
AVOGADRO Noël	<u>x</u>	

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2023
3. Approbation du compte de gestion - exercice 2023
4. Approbation du compte administratif – exercice 2023
5. Affectation du résultat – exercice 2023
6. Vote des subventions – exercice 2024
7. Vote du Budget Primitif - exercice 2024
8. Convention « prestations alimentaires »
9. Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée son autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

10. Secours financier exceptionnel
 11. Prix du repas facturé pour le portage à domicile
- Accepté à l'unanimité

1. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme PEPIN Nathalie est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2023

N° CCASD2024_01

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 22 mars 2023 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023

N° CCASD2024_02

Présentation faite du budget primitif de l'exercice 2023 et des éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définis des créances à recouvrer, des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Constatant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé de l'exercice 2023 par le Trésorier Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

N° CCASD2024_03

Monsieur le président présente le résultat du compte administratif 2023 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	29 098,75 €	36 515,27 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	7 416,52 €		0 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du président lors du vote du compte administratif, Monsieur le président sort de la salle pour le vote du compte administratif 2023 et Monsieur COLLET Jean-Michel se voit confier la présidence de la séance sur ce point.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant de l'exercice 2023.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2023

N° CCASD2024_04

Monsieur le Président présente le résultat de clôture de l'exercice 2023 comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	0 €		0 €	0 €
Fonctionnement	18 072,51 €	0 €	- 10 655,99 €	7 416,52 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 7 416,52 €, il convient d'affecter la somme de :

- 7 416,52 € au compte 002 (recette de fonctionnement) au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 comme suit :
 - affectation de 7 416,52 € € au compte 002 (recette de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté).

6. VOTE DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2024

N° CCASD2024_05

Monsieur le président expose aux membres du C.C.A.S. les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2024 :

Associations	Subventions versées 2023	Propositions 2024
Associations à vocation sociale		
ADMR	1 600,00 €	1 600,00 €
AFSEP	100,00 €	100,00 €
ALMA 74	200,00 €	200,00 €
APRETO	200,00 €	200,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €
ALLER PLUS HAUT	200,00 €	200,00 €
France ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
HANDI SPORT BONNEVILLE	200,00 €	200,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	200,00 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	150,00 €
AFM TELETHON	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	200,00 €
ESPACE FEMMES	200,00 €	200,00 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	100,00 €
La Ligue contre le Cancer	200,00 €	200,00 €
Association L'École à l'Hôpital	200,00 €	200,00 €
GIS France	100,00 €	100,00 €
SEPAS Impossible	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de Marnaz	- €	200,00 €
TOTAL	4 550,00 €	4 750,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de l'exercice 2024 telles que proposées et présentées dans l'exposé ci-avant pour un montant total de 4 750,00 € ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2024.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF - CCAS 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire et président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le budget 2024, voté le 28 mars 2024 par les membres du CCAS, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Au cours de cet exercice, comme les années précédentes, seule la **section de fonctionnement** sera alimentée et utilisée.

Pour 2024, le budget primitif du CCAS s'équilibre à 35 500,00 € comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Le budget CCAS est un budget autonome rattaché à la commune. Il s'équilibre par le biais d'une « subvention de fonctionnement » prélevée sur le budget principal communal, s'élevant à 24 573,24 € pour 2024.

Les autres recettes sont :

- Le report de fonctionnement de l'année 2023 (compte 002)
- Les encaisses prévues pour le portage des repas à domicile (compte 7066) et autres produits de gestion

EXPLOITATION - RECETTES		Voté 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Compte	Libellé			
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 072,51	18 072,51	7 416,52
002	Résultat de Fonctionnement reporté	18 072,51	18 072,51	7 416,52
70	Produits des services	3 000,00	2 365,00	2 200,00
7066	Redevances des services à caractère social	3 000,00	2 365,00	2 200,00
74	Dotations et participations	13 311,96	13 311,96	24 573,24
74741	Participation commune	13 311,96	13 311,96	24 573,24
75	Autres produits de gestion courante	615,53	2 715,53	1 310,24
756	Libéralités reçues	500,00	2 600,00	1 200,00
75888	Autres produits divers	115,53	115,53	110,24
77	Produits spécifiques	-	50,27	-
773	Mandats annulés exercice antérieur	-	50,27	-
TOTAUX		35 000,00	36 515,27	35 500,00

Dépenses de fonctionnement :

Les sources principales de dépenses sont celles liées à la prise en charge du repas qui sera organisé pour les aînés (compte 6234) et des colis qui leur seront offerts comme chaque année (compte 6238). La hausse des prix de l'alimentation justifie l'augmentation des prévisions budgétaires sur cette ligne.

A cela vient s'ajouter l'achat des repas livrés à domicile (compte 6042).

Dans ce budget, il est également prévu le versement de subventions (votées en parallèle selon la liste annexée) aux associations et organismes à vocation sociale (compte 6574).

Enfin, des sommes sont allouées au secours éventuel qui pourrait être apporté aux familles dans le besoin (comptes 65133 et 65134).

EXPLOITATION - DEPENSES		Voté 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Compte	Libellé			
11 Charges à caractère général		27 500,00	24 036,70	28 500,00
60623	Alimentation	500,00	-	500,00
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	2 190,31	3 000,00
6234	Réceptions	15 000,00	10 843,30	12 500,00
6238	Relations publiques - divers	9 000,00	11 003,09	12 500,00
65 Autres charges de gestion courante		7 500,00	5 062,05	7 000,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00	237,99	1 000,00
65134	Aides	1 000,00	274,06	1 000,00
6574	Subventions aux associations	5 500,00	4 550,00	5 000,00
TOTAUX		35 000,00	29 098,75	35 500,00

N° CCASD2024_06

Monsieur le président donne lecture du projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Budget 2024
Chapitre	Libellé	
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 416,52 €
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 200,00 €
	Dotations et participations	
74	Dotations et participations	24 573,24 €
75	Autres produits de gestion	1 310,24 €
TOTAL		35 500,00 €

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		Budget 2024
Chapitre	Libellé	
11	Charges à caractère général	28 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00 €
TOTAL		35 500,00 €

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté tel que présenté et exposé ci-dessus.

8. CONVENTION « PRESTATIONS ALIMENTAIRES »

N° CCASD2024_07

OBJET : FOURNITURE DES REPAS POUR LE PORTAGE À DOMICILE – CONVENTION

Monsieur le président :

- rappelle à l'assemblée de sa décision n°2021-01-07 en date du 6 avril 2021 autorisant le Président à signer une convention avec la société ELIOR (ELRES) pour la fourniture des repas pour le portage à domicile pour une durée de 3 ans,
- donne lecture d'une nouvelle convention pour une durée ferme de 3 ans.
Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** la convention « prestations alimentaires » pour la fourniture des repas pour le portage à domicile avec la société ELIOR pour une durée ferme de 3 ans.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à la présente délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

BONS ALIMENTAIRES DÉLIVRÉS : 50 € les 4 mai et 27 juillet 2023

10. SECOURS FINANCIER EXCEPTIONNEL

N° CCASD2024_08

Monsieur le président donne lecture d'une demande d'aide financière de l'assistante sociale de la Direction territoriale Arve Faucigny Mont-Blanc concernant une famille monoparentale en difficulté pour le règlement de son loyer.

Concernant cette famille monoparentale, il propose à l'assemblée de donner son accord quant à cette demande d'aide financière exceptionnelle.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la proposition du président, soit une aide financière exceptionnelle d'un montant de 371 €.

11. PRIX DU REPAS FACTURÉ POUR LE PORTAGE À DOMICILE

N° CCASD2024_09

Monsieur le président :

- rappelle la décision de l'assemblée n°CCASD2024_07 en date du 28 mars 2024 autorisant le Président à signer la nouvelle convention avec la société ELIOR (ELRES) pour la fourniture des repas pour le portage à domicile pour une durée de 3 ans,
- propose de facturer le prix du repas à 5,25 € pour le portage à domicile en raison de la nouvelle convention avec la société ELIOR (ELRES).

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la proposition du Président.
- **FIXE** à 5,25 € le prix du repas facturé pour le portage des repas à domicile.

COMPTABILITÉ ANNEXES (CG-CA-BP-SUBVENTIONS)

Commune de Vougy

BUDGET CCAS 2024

				Proposition nouvelle	
EXPLOITATION - DEPENSES		Voté 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Commentaires
Compte	Libellé				
11 Charges à caractère général		27 500,00	24 036,70	28 500,00	
60623	Alimentation	500,00	-	500,00	
6042	Achats de prestations de services	3 000,00	2 190,31	3 000,00	Achat des repas en portage
6234	Réceptions	15 000,00	10 843,30	12 500,00	Repas des aînés
6238	Relations publiques - divers	9 000,00	11 003,09	12 500,00	Colis des aînés
65 Autres charges de gestion courante		7 500,00	5 062,05	7 000,00	
65133	Secours d'urgence	1 000,00	237,99	1 000,00	
65134	Aides	1 000,00	274,06	1 000,00	
6574	Subventions aux associations	5 500,00	4 550,00	5 000,00	Voir liste annexe
TOTAUX		35 000,00	29 098,75	35 500,00	
EXPLOITATION - RECETTES		Voté 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Commentaires
Compte	Libellé				
002 Résultat de fonctionnement reporté		18 072,51	18 072,51	7 416,52	
002	Résultat de Fonctionnement reporté	18 072,51	18 072,51	7 416,52	
70 Produits des services		3 000,00	2 365,00	2 200,00	
7066	Redevances des services à caractère social	3 000,00	2 365,00	2 200,00	Rbst repas à domicile
74 Dotations et participations		13 311,96	13 311,96	24 573,24	
74741	Participation commune	13 311,96	13 311,96	24 573,24	Versement du budget principal
75 Autres produits de gestion courante		615,53	2 715,53	1 310,24	
756	Libéralités reçues	500,00	2 600,00	1 200,00	Dons (gens du voyage ou autre)
75888	Autres produits divers	115,53	115,53	110,24	Rbst tickets restau non consommés
77 Produits spécifiques		-	50,27	-	
773	Mandats annulés exercice antérieur	-	50,27	-	
TOTAUX		35 000,00	36 515,27	35 500,00	

BUDGET CCAS 2024

RESULTAT 2023				
	Résultat	Affectation	Résultat Exécution	Résultat de clôture
	2022	inv	2023	2023
Investissement				
Fonctionnement	18 072,51		-10 655,99	7 416,52
	18 072,51		-10 655,99	7 416,52
AFFECTATION DU RESULTAT 2023				
Investissement	0,00	affectation au	c/002 (DI)	0,00
Fonctionnement	7 416,52	affectation au	c/1068 (RI)	0,00
			c/002 (RF)	7 416,52
Mandats émis (dépenses)		Négatif	29 098,75	10 655,99
Titres émis (recettes)		Positif	18 442,76	
Reprise du résultat antérieur		Positif	18 072,51	
Nouveau résultat (18 072,51 - 10 665,99)				7 416,52
				Positif

Subvention aux associations - CCAS

Association	Subvention versée 2023	Comptes 2022/2023	Proposition 2024	Demande écrite	Commentaire
Associations à vocation sociale					
ADMR	1 600,00 €	X	1 600,00 €	X	
AFSEP	100,00 €		100,00 €	X	
ALMA 74	200,00 €	X	200,00 €	X	
APRETO	200,00 €	X	200,00 €	X	
LOCOMOTIVE	200,00 €	X	200,00 €	X	
ALLER PLUS HAUT	200,00 €	X	200,00 €	X	1 enfant de Vougy
France ALZHEIMER	200,00 €	X	200,00 €	X	
HANDI SPORT BONNEVILLE	200,00 €	X	200,00 €	X	
RESTAURANTS DU CŒUR 74	200,00 €	X	200,00 €	X	sollicite 300 €
ARVE REFUGIES	150,00 €	X	150,00 €	X	sollicite 200 €
AFM TELETHON	200,00 €		200,00 €	X	
SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	X	200,00 €	X	Aménagt nouveau local
COMITE FEMININ (octobre rose)	- €		- €		pas de besoin en 2023
ESPACE FEMMES	200,00 €	X	200,00 €	X	sollicite 650 €
AFTC Haute-Savoie	100,00 €	X	100,00 €	X	
La Ligue contre le Cancer	200,00 €	X	200,00 €	X	
Associat° L'École à l'Hôpital	200,00 €	X	200,00 €	X	
GIS France	100,00 €	X	100,00 €	X	
SEPAS Impossible	100,00 €	X	100,00 €	X	
Club de l'Amitié de Marnaz	- €		200,00 €	X	5 anciens de Vougy
	4 550,00 €				
Total prévision budgétaire 2024			4 750,00 €		

Séance levée à 19h30.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par les membres présents le 25 février 2025.

La secrétaire,

Nathalie PEPIN

Le Président,

Yves MASSAROTTI

